



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les représentants du secteur de la pharmacie d'officine se sont réunis aujourd'hui au siège de l'Ordre National des Pharmaciens.

Etaient représentés : les trois syndicats représentatifs de l'officine (FSPF, UNPF, USPO), l'association de pharmacie rurale (APR), les deux collectifs de groupements (CNPGO et UDGPO), l'association représentative des étudiants en pharmacie (ANEPF), la conférence des doyens des facultés de pharmacie de France et l'Ordre national des pharmaciens (Conseils centraux A, D, E et Conseil national).

Ensemble, ils représentent les 22 655 officines avec leurs 55 616 pharmaciens titulaires et adjoints, 100 000 autres collaborateurs ainsi que les futurs pharmaciens.

Cette réunion de la profession avait pour objectif de rappeler ses valeurs au service du public, de décider de positions partagées et d'actions communes.

Considérant que le réseau officinal a démontré :

- qu'il rend les services attendus par les 4 millions de français qui franchissent chaque jour les portes d'une pharmacie et répond aux évolutions de leurs besoins ;¹
- qu'il est un partenaire efficace et reconnu des pouvoirs publics pour l'amélioration du bon usage des médicaments, les soins de premier recours, la prévention et l'éducation à la santé, la lutte contre la toxicomanie, le soutien aux populations les plus fragiles, mais aussi pour l'optimisation des dépenses de l'assurance maladie ;
- qu'il est soucieux du pouvoir d'achat des Français en maîtrisant, par une libre concurrence entre les acteurs, l'évolution des prix des médicaments non remboursables au niveau de l'inflation ;²

¹ Selon le sondage sur les Français et leur pharmacie, réalisé par Opinion Way pour Pharmacien Manager (échantillon national représentatif constitué selon la méthode des quotas) en Février 2013 : « globalement, les Français évaluent très bien leurs pharmacies (et leurs pharmaciens), que ce soit sur l'amabilité de l'accueil (91% d'accord), la qualité du conseil (86% d'accord) ou la rapidité de prise en charge (80% d'accord) ».

² (cf. l'étude sur l'évolution des prix des médicaments PMF non remboursables, données disponibles en open data - <https://www.data.gouv.fr/dataset/etude-sur-l-evolution-du-prix-des-produits-d-automedication-non-remboursables-en-france>) et à des niveaux inférieurs à de très nombreux pays européens (cf. 2ème Observatoire européen sur l'automédication – Afipa - Juin 2014 - <http://www.afipa.org/6-afipa-automedication/516-etudes-et-positions/533-nos-etudes.aspx>) ;

- qu'il garantit l'absence de médicaments falsifiés en son sein, contrairement à certains de ses proches voisins européens ;

Les représentants du secteur de la pharmacie d'officine :

- I. refusent catégoriquement toutes mesures **imposées** dans un domaine sensible touchant à la santé publique, droit fondamental des Français ;
- II. confirment leur **volonté de concertation** afin de poursuivre la modernisation et l'optimisation du service essentiel auquel ils apportent leur compétence professionnelle de haut niveau et leur éthique rigoureuse,
- III. **alertent** solennellement les pouvoirs publics et autorités sanitaires, les autres professionnels de santé et soignants, mais surtout les patients, actuels et futurs, leurs aidants et entourage familial sur les graves conséquences sanitaires, sécuritaires, sociales et économiques d'un éventuel démantèlement d'un ou de plusieurs des trois piliers interdépendants sur lesquels reposent aujourd'hui la délivrance des médicaments en France, la sécurité sanitaire des Français et le nécessaire maillage de proximité des professionnels de santé du monde médical et pharmaceutique.

La profession affirme son attachement pour des raisons de santé publique, dans l'intérêt des patients :

- au maintien de la vente de tous les médicaments dans les pharmacies. Le médicament n'est pas un produit comme les autres. L'objectif de la pharmacie du XXIème est de proposer des services personnalisés. Il n'est en aucun cas d'intégrer un modèle consumériste. Les Français ne veulent pas de ce modèle pour les médicaments.³
- à l'égal accès aux médicaments des Français. Cet égal accès appartient au pacte républicain et est l'une des clés de la réussite du modèle français. C'est grâce à la régulation des implantations de pharmacies que la France dispose d'un maillage territorial harmonieux. Favoriser la "liberté" d'installation des pharmaciens serait l'opposé d'une modernisation, d'autant plus à l'heure du vieillissement de la population. Elle ne peut que conduire à l'accélération de la désertification sanitaire. Les Français veulent cette proximité, ce lien social et sanitaire.
- à la propriété des officines par les seuls pharmaciens d'officine. Les Français doivent avoir la garantie d'avoir devant eux des professionnels indépendants et responsables (civilement, pénalement et disciplinairement). La Cour de Justice de l'Union Européenne a reconnu la nécessité de sauvegarder l'indépendance professionnelle des pharmaciens d'officine pour des raisons bien comprises de santé publique.

Les représentants des organisations prennent acte de l'attachement réitéré de Madame la Ministre des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes à l'égal accès aux médicaments, au maintien de la délivrance de tous les médicaments dans les pharmacies et à un réseau officinal toujours plus moderne qui réponde aux attentes du public et des pouvoirs publics pour l'amélioration du système de santé.

³ 54% des Français sont opposés à ce que les médicaments pouvant être délivrés sans ordonnance soient vendus ailleurs qu'en pharmacie, par exemple dans les grandes surfaces (cf. Les Français et la vente de médicaments sans ordonnance – sondage CSA pour Les Echos, Radio Classique et l'Institut Montaigne – Août 2014).

Ils attendent désormais **des garanties claires du Gouvernement** sur le projet de loi « croissance et pouvoir d'achat » susceptible de porter atteinte à l'un ou plusieurs des trois piliers de l'officine française sans bénéfice pour la croissance, le pouvoir d'achat des Français et la sécurisation de la dispensation des médicaments.

Du point de vue des actions, les représentants présents se sont prononcés :

- En soutien actif et déterminé de la journée d'action du 30 septembre 2014, par la fermeture ce jour des pharmacies d'officines.
- En faveur d'un affichage commun en vitrine et dans les UFR de pharmacie ; une affiche parviendra à toutes les officines ;
- Les actions que chacun des signataires mène actuellement restent d'actualité ;
- La profession, forte de son unité, prendra toute autre mesure en fonction de l'évolution de l'actualité du dossier.